

3^{ème} édition

des **ÉTATS**
GÉNÉRAUX
DE LA FORÊT
ET DU BOIS
en Île-de-France

DOSSIER DE PRESSE

MARS 2023



Découvrez
les 26 propositions
de la Convention
citoyenne
& les initiatives
portées par les
professionnels de
la forêt et du bois



- 4 Édito de Paul Jarquin
- 5 Les chiffres clefs de la forêt et du bois en Île-de-France
- 6 Pourquoi une convention citoyenne pour la forêt et le bois en Île-de-France ?
- 7 26 propositions citoyennes articulées autour de 3 piliers
- 8 Le 21 mars 2023, un évènement majeur de restitution publique de la convention citoyenne
- 9 **PILIER 1**
La forêt comme espace à préserver et réserve de biodiversité en Ile-de-France
 - Conserver et augmenter les forêts franciliennes existantes
 - Préserver la biodiversité dans les forêts franciliennes
 - Prévoir la protection efficace de la forêt face aux effets du changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes pour l'aider à s'adapter
- 14 **PILIER 2**
Une utilisation équilibrée de la ressource forestière
 - Interdire les coupes rases hors problème sanitaires ou incendies
 - Soutenir le bois construction
 - Mieux contrôler le bois énergie
- 19 **PILIER 3**
La nécessité de concerter, informer et former sur le forêt et le bois
 - Sensibiliser et informer l'ensemble de la population
 - Promouvoir les formations et les métiers de la filière bois en Île-de-France
 - Augmenter la représentativité citoyenne dans les instances de gouvernance de la filière forêt-bois, dont la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)

Édito

Fibois Île-de-France a choisi dès 2020 de se positionner sur le dialogue entre la société civile et la filière forêt-bois, et d'intégrer la concertation dans la définition de sa feuille de route, en organisant les « États Généraux de la Forêt et du Bois en Île-de-France ».

En 2020, la première édition des États Généraux a permis la rencontre et l'échange entre les nombreux corps de métier impliqués dans le développement de la filière. Elle a impulsé les travaux d'élaboration du Pacte bois-biosourcés qui vise à accélérer la transition vers le bois dans la construction. La seconde édition, tournée vers le grand public et organisée en partenariat avec Le Monde, l'Office national des forêts et Nuits des forêts, a constitué un véritable laboratoire pour écrire l'avenir de la filière forêt-bois, à travers l'injonction « Touche pas à mon arbre ? ». Plus de 2 200 spectateurs ont assisté à l'évènement en ligne, illustrant par ailleurs l'intérêt de la société civile sur ces questions.

Riche de ces expériences qui ont démontré la nécessité de créer un espace de dialogue, entre les différents maillons de la filière forêt bois et avec la société civile, les professionnels franciliens de la forêt et du bois ont demandé à Fibois Île-de-France d'adresser pour sa nouvelle édition des États Généraux la question du dialogue filière-société civile.

C'est donc sous la forme d'une convention citoyenne que nous avons choisi de nous adresser aux franciliens accompagnés par le cabinet spécialisé en concertation Res publica. 20 d'entre eux ont consacré leur attention et leur temps, ont écouté, dialogué et débattu, pour finalement rédiger un avis citoyen fort de 26 propositions.

Je tiens sincèrement à les remercier pour leur engagement à nos côtés.

La pertinence de leurs questionnements et leur compréhension des enjeux nous conforte dans l'idée que le dialogue avec la société civile peut porter ses fruits dès lors qu'un socle de connaissances communes est partagé par tous. Leur exigence de précision et de transparence nous invite à poursuivre les efforts déjà réalisés par la filière en matière d'analyse de la donnée, de recherche et développement, de traçabilité. Leurs propositions créent de nouveaux espaces de dialogue au sein de la filière, autant qu'elles illustrent les actions et les démarches déjà entreprises par les uns et les autres.

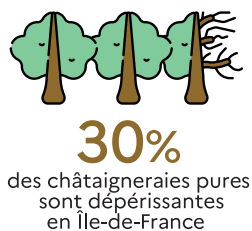
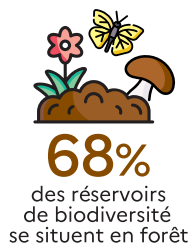
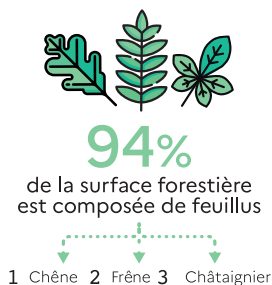
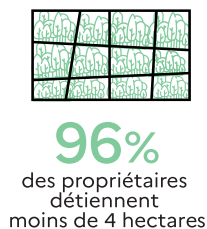
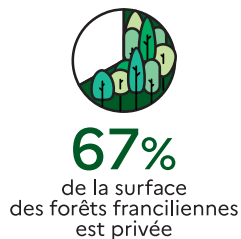
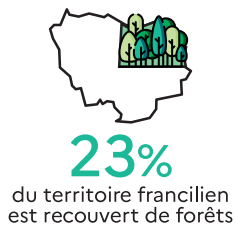
Cet événement de restitution constitue un point d'étape dans cette démarche au long cours qui se poursuivra tout au long de l'année et résonnera avec les différentes actions menées par l'interprofession régionale. C'est l'occasion pour moi de remercier tous ceux qui ont rendu possible cette troisième édition des États Généraux, et contribué à son succès : nos partenaires institutionnels et financeurs, les professionnels associés, ainsi que nos adhérents et toute l'équipe de Fibois Île-de-France.

Paul Jarquin
Président de Fibois Île-de-France

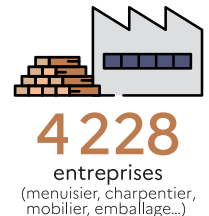
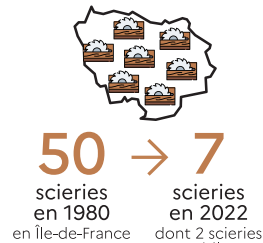


Les chiffres clefs de la forêt et du bois en Île-de-France

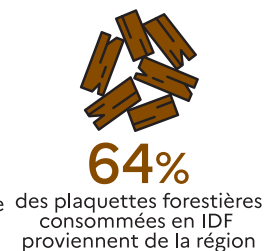
La forêt



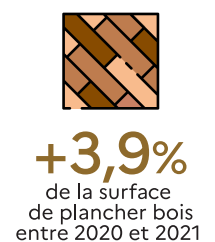
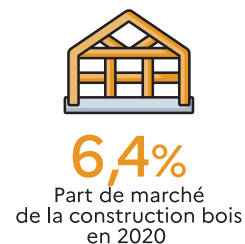
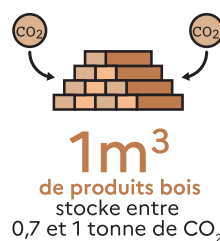
La transformation



Le bois énergie



La construction bois



La formation



Pourquoi une convention citoyenne pour la forêt et le bois en Île-de-France ?

Le contexte fortement urbanisé de la région Île-de-France crée, chez les franciliens, un attachement particulier au domaine forestier en tant que lieu de loisirs et de détente, et rare espace dit naturel encore présent sur le territoire. Pourtant, la forêt et ses enjeux locaux sont inégalement connus du grand public : à qui appartient-elle ? Comment la gère-t-on et quels usages fait-on de cette ressource ? A quelles problématiques sanitaires, environnementales ou économiques doit-elle faire face ?

Pour sa troisième édition des États Généraux de la forêt et du bois (2022-2023), Fibois Île-de-France a ainsi souhaité **ouvrir le débat autour de la forêt et du bois à l'ensemble de la société civile**, à travers une **Convention citoyenne rassemblant** un panel de 20 citoyens représentatif de l'Île-de-France, et intégrant les acteurs de la filière.

Si de nombreuses démarches de participation citoyenne voient le jour à différentes échelles en France, une convention citoyenne sur la forêt et le bois n'a jamais été menée auparavant, encore moins en Île-de-France. Celle-ci s'est articulée autour de la ques-

tion « **Comment la forêt et le bois en Île-de-France peuvent-ils contribuer à répondre aux besoins actuels et futurs des franciliens ?** ».

Pour y répondre, le panel citoyen s'est réuni durant trois week-ends entre septembre et novembre 2022, accompagné par le cabinet Res Publica, pour échanger et débattre avec des scientifiques, représentants des pouvoirs publics, professionnels de la filière et associations environnementales. Ils **ont abouti à la rédaction d'un avis citoyen comprenant 26 propositions**.

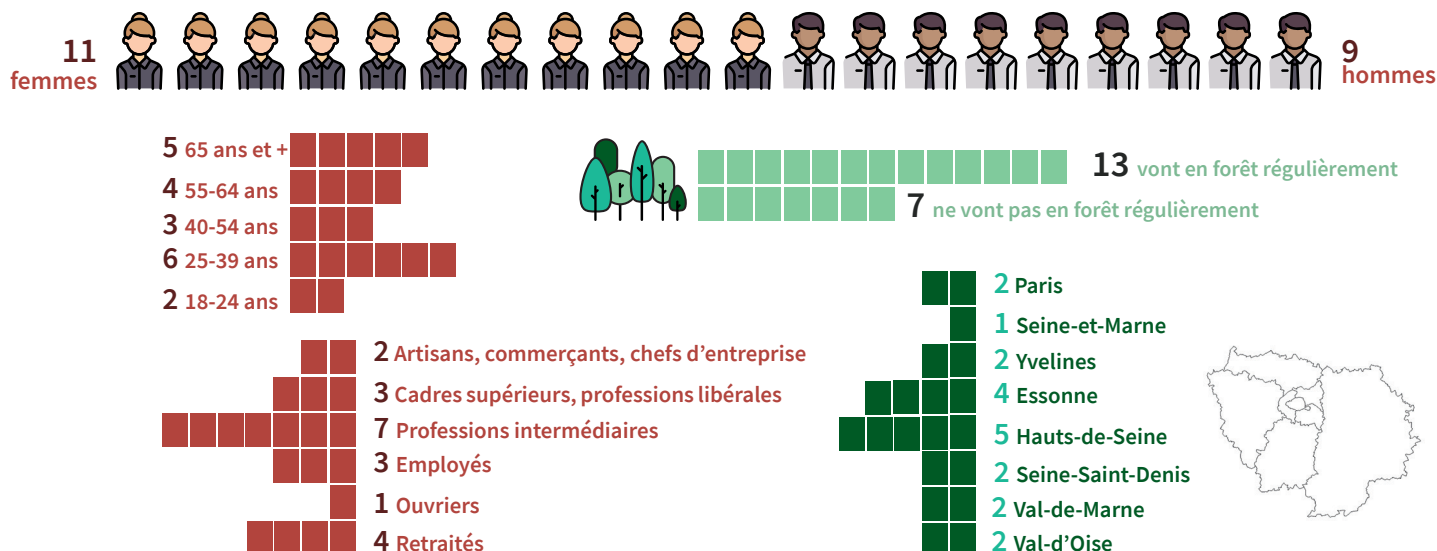
« L'exercice mené à l'automne 2022 a permis de mettre en évidence les priorités citoyennes et de faire ressortir une vingtaine de propositions concrètes. Les citoyens tirés au sort se sont montrés particulièrement investis de leur mission et ont rapidement intégré la complexité du sujet malgré des connaissances inégales au départ. Il en résulte un rapport concret et documenté, qui constituera à coup sûr une bonne base de discussion avec la filière et les partenaires institutionnels ! »

Marine Chaumon
Directrice conseil au sein de Res publica

L'avis complet est consultable sur le site de Fibois Île-de-France

Les membres de la Convention

Une bonne représentativité des citoyens franciliens

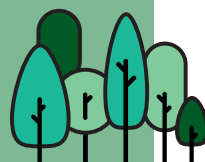


26 propositions citoyennes articulées autour de 3 piliers

PILIER 1

La forêt comme espace à préserver et réserve de biodiversité

Dans un contexte urbain fort, le groupe citoyen demande à redonner la priorité aux espaces naturels pour conserver et augmenter la superficie des forêts franciliennes. Une évolution des modes de gestion forestière est demandée afin d'adapter la forêt et les pratiques au climat de demain, tout en prévenant le risque incendie et en fournissant davantage de réservoirs de biodiversité (îlots de sénescence, vieux bois, rémanents...). Pour cela, il est nécessaire d'augmenter les moyens fournis à la recherche. La question de la chasse et de sa régulation est également posée par l'avis citoyen, qui réclame un référendum régional sur l'harmonisation des horaires et pratiques de chasse au sein des forêts franciliennes.



PILIER 2

Une utilisation équilibrée de la ressource forestière

Les citoyens appellent à une utilisation équilibrée de la ressource forestière, qui garantirait la préservation de la forêt et de sa biodiversité sur le long terme, tout en permettant son exploitation raisonnée pour remplir les objectifs de neutralité carbone et de développement de filières locales du bois. Pour ce faire, les citoyens demandent un meilleur suivi des forêts et de leur exploitation, mais également une meilleure traçabilité du bois, en particulier dans le cadre du bois énergie. L'innovation est aussi mise en avant comme vecteur de développement des usages du bois feuillu. La question de l'interdiction des coupes rases (hors coupe sanitaire et incendie) et de limiter la récolte du bois est aussi posée.



PILIER 3

La nécessité de concerter, informer et former sur la forêt et le bois

L'ensemble des citoyens ont partagé le constat que la gestion forestière, la transformation du bois, ses usages et les problématiques associées sont méconnus du grand public, malgré un intérêt grandissant pour la forêt et le bois. Les propositions des citoyens appellent à la sensibilisation de l'ensemble de la population à ces sujets mais aussi sur les métiers, afin d'attirer plus de monde dans cette filière d'avenir. Il est également demandé une meilleure participation citoyenne au sein des instances de gouvernance de la forêt et du bois en Île-de-France.

Le 21 mars 2023

un évènement majeur de restitution publique de la Convention citoyenne

Après avoir partagé et présenté l'avis citoyen aux professionnels franciliens et aux partenaires institutionnels qui ont été mobilisés durant la démarche, des temps d'échanges spécifiques ont été organisés par Fibois Île-de-France entre janvier et mars 2023 avec chacun d'entre eux.

Dans le cadre de la Journée Internationale des Forêts, Fibois Île-de-France a souhaité organiser un événement public d'échanges et de partage autour de l'avis citoyen. **Cette restitution publique constitue un point d'étape permettant de présenter les propositions citoyennes, les initiatives et premiers engagements portés par les acteurs de la forêt et du bois, et d'identifier de nouvelles synergies possibles.**

La restitution s'articule autour de trois tables rondes reprenant les trois piliers énoncés, impliquant des citoyens ayant participé à la démarche et des professionnels ou partenaires institutionnels de la forêt et du bois en Île-de-France.

La suite de ce dossier de presse présente, pour chaque pilier, des éléments de contexte, puis une partie des propositions citoyennes, illustrées par la présentation d'actions et de dispositifs portés par les acteurs du territoire francilien. Un retour global sera apporté à l'avis citoyen courant 2023 sous la forme d'un cahier d'engagements, à l'issue du tour de table des acteurs engagés dans la démarche en Île-de-France.

Convention citoyenne réalisée avec le soutien de :

La préfecture de région d'Île-de-France, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris

Les partenaires institutionnels et les professionnels mobilisés dans le cadre de la convention citoyenne

Office national des forêts, Fransylva, Centre Régional de la Propriété Forestière Île-de-France, Union régionale des collectivités forestières d'Île-de-France, Île-de-France Nature, Entrepreneurs des Territoires Île-de-France, INOE, Ville de Paris, CALQ, Linkcity, École Supérieure du Bois, Parc Naturel Régional Haute-Vallée de Chevreuse, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, Chambre d'Agriculture de région, Institut Paris Région, France Nature Environnement Île-de-France, AgroParisTech, Meha Charpente.



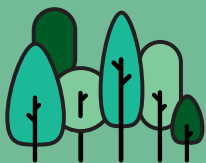
1
question
Comment la forêt et le bois en Île-de-France peuvent-ils contribuer à répondre aux besoins actuels et futurs des franciliens ?

26
propositions
citoyennes réunies au sein de l'avis citoyen

3
week-ends
entre septembre et novembre 2022 partagés entre acculturation aux enjeux, auditions d'acteurs et rédaction de l'avis

20
citoyens
franciliens tirés au sort, et représentatifs de la population francilienne

30
intervenants
chercheurs, professionnels, pouvoirs publics...



PILIER 1

La forêt comme espace à préserver et réserve de biodiversité en Ile-de-France

LE CONSTAT

Avec **23% de son territoire recouvert de forêts**, l'Île-de-France représente un taux de boisement proche de la moyenne nationale (26%). Ces espaces boisés jouent un rôle important en matière de biodiversité : **68% des réservoirs de biodiversité franciliens se situent en forêt.**

Le développement urbain, associé au changement climatique et aux incendies de l'été 2022 qui ont marqué les esprits, crée une crainte de disparition des espaces forestiers. Pourtant, **la superficie de la forêt francilienne reste stable depuis 40 ans, et augmente même légèrement, avec près de 500 ha d'espaces forestiers apparus entre 2008 et 2017.**¹

La forêt en Île-de-France est **majoritairement privée et fortement morcelée : 67.3% de la superficie totale** pour 148 000 propriétaires avec une surface moyenne de 1.2 ha, rendant complexe sa gestion. La forêt publique (32,7 % en surface), quant à elle, se répartit entre les forêts domaniales (82,6 %) gérées par l'Office national des forêts (ONF) et les forêts des collectivités, principalement détenues par la Région par l'intermédiaire d'Île-de-France Nature (10 %).

En Île-de-France, 62 % de l'accroissement naturel² est prélevé chaque année, avec une forte disparité entre forêt publique privée. Ainsi, **un peu moins des 2/3 de ce que la forêt croît en un an est prélevé chaque année, sans mettre en péril sa surface et son volume.** La forêt francilienne tend également à vieillir et se densifier ce qui diminue sa résilience au changement climatique (vulnérabilité aux incendies et parasites, consommation d'eau...). Cela d'autant plus que le châtaignier et le frêne, les deux principales essences présentes en Île-de-France après le chêne, sont sujettes à des maladies et présentent un état de santé médiocre selon le département Santé des forêts en Île-de-France.

Pour garantir sa pérennité sur le long terme, **la forêt francilienne connaît ainsi un enjeu fort de renouvellement**, qui doit être accompagné afin d'adapter les essences et les pratiques au climat de demain et de préserver la biodiversité.



¹ Institut Paris Région, juin 2020. « Mode d'occupation du sol. Le MOS, révélateur des territoires »

² L'accroissement naturel (ou production nette annuelle) désigne le volume résultant de l'accroissement des arbres, déduit de la mortalité. La production nette annuelle correspond ainsi à l'augmentation moyenne du volume de bois sur écorce en un an diminuée de la mortalité annuelle (définition IGN)

“ PROPOSITION CITOYENNE

Conserver et augmenter les forêts franciliennes existantes

« Nous voulons conserver toutes les zones de boisement existantes en Île-de France et augmenter dans la mesure du possible leur surface. L'objectif est de réduire la pression exercée sur ces forêts et de trouver un équilibre durable dans son exploitation. [...] Les citoyens demandent également « d'encourager la régénération naturelle des forêts » et de « développer les continuités écologiques dans les milieux urbains pour réduire le phénomène de fragmentation entre les espaces forestiers. [...] Pour cela, des appels à projet auprès des citoyens pourraient être lancés pour végétaliser et arborer davantage les espaces urbains »

Extrait de l'avis citoyen

La protection du patrimoine forestier : le classement en forêt de protection

Le classement en forêt de protection des grands massifs, au titre du bien-être des populations et pour des motifs écologiques, est une priorité de la politique forestière de l'État en région Île-de-France. Ce classement, par décret en Conseil d'État, interdit tout changement d'affectation du sol forestier et garantit ainsi la conservation des espaces boisés. Il ne vise pas la « mise sous cloche » de la forêt, qui continue d'assurer ses différents rôles sociaux, économiques et environnementaux.

À ce jour, les massifs de Fontainebleau, de Rambouillet et de l'arc boisé du Val-de-Marne, et les forêts de Sénart, de Fausses Reposes, de Saint-Germain-en-Laye et de Bondy sont classés. **Cela représente 24% de la superficie des forêts franciliennes, contre seulement 1% au niveau national¹.** Afin de répondre aux attentes de la société civile, la procédure de classement a également été engagée pour la forêt de Montmorency et de La Malmaison.

La Coopérative Carbone territoriale comme vecteur de financement du renouvellement forestier

La Coopérative Carbone, initiée en 2021 par la Métropole du Grand Paris et la ville de Paris, doit permettre de faire l'intermédiaire entre des porteurs de projets de transition écologique en quête de financements (forestiers, agricoles...) et des acteurs - institutions, entreprises, fédérations, organisateurs de grands événements et citoyens - désireux de contribuer financièrement au développement de ces projets. La coopérative pourra activer plusieurs leviers pour mobiliser des solutions de financement : la compensation carbone (via le label Bas-Carbone),

les Certificats d'Économie d'Énergie et le financement participatif.

Elle développera aussi un label local, offrant des opportunités pour financer des projets urbains présentant des co-bénéfices variés allant au-delà de la séquestration carbone (biodiversité, renforcement des trames vertes, adaptation au changement climatique...) tout en apportant suffisamment de garanties et de rigueur sur l'intégrité environnementale des projets. **La coopérative sera opérationnelle au second semestre 2023 et permettra ainsi de contribuer au renouvellement de la forêt en Île-de-France et la végétalisation des espaces urbains.**

De nombreuses collectivités s'engagent à planter des arbres en milieu urbain en Île-de-France

Après avoir financé l'identification et le suivi de 100 arbres remarquables franciliens et mis en œuvre un dispositif permettant de soutenir les communes dans la création d'îlots de fraîcheur basés sur des solutions végétales, **la Région Île-de-France ambitionne de planter et maintenir 2 millions d'arbres d'ici à 2030 dans son Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC).** La Région s'est fixée comme objectif prioritaire du mandat en cours de renaturer l'espace urbain et a créé « Île-de-France Nature » pour être le bras armé de cette ambition affirmée. **La Ville de Paris a également développé un plan arbre 2021-2026 avec un objectif de 170 000 arbres plantés. Le département du Val-de-Marne s'est aussi donné pour objectif la plantation de 50 000 arbres d'ici 6 ans avec le soutien de la Région Île-de-France.** En parallèle, l'association Nature & Société s'est associée avec l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) afin de travailler avec des étudiants pour définir correctement les essences d'arbres à développer dans un milieu urbain.

¹ Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Île-de-France.

“ PROPOSITION CITOYENNE

Préserver la biodiversité dans les forêts franciliennes

« Les forêts sont un puits de carbone et une source d'oxygène évoluant grâce à un écosystème complexe qui résulte de l'équilibre des interactions entre des organismes vivants : cela constitue la biodiversité et sa conservation contribue à la sauvegarde des forêts. [...] C'est pour cela que nous estimons que la biodiversité qui doit être préservée au sein de la forêt doit faire l'objet de recommandations suivantes :

- Nous souhaitons créer des Réserves Biologiques Intégrales ou des îlots de sénescence et élargir les surfaces existantes [...]
- Nous souhaitons conserver le bois mort au sol pour servir de continuité écologique (trame verte) dans les écosystèmes forestiers. De même pour les “vieux arbres” qui sont à la fois un refuge pour la biodiversité et une source de bois mort [...]

Extrait de l'avis citoyen

LES INITIATIVES DES PARTENAIRES

La préservation de la biodiversité dans les forêts régionales gérées par Ile-de-France Nature

Île-de-France Nature, nouveau nom de l'Agence des espaces verts, aménage et gère, pour le compte de la Région, environ 11 000 ha de forêts certifiées FSC. IDF Nature s'est doté de documents de gestion répondant aux objectifs d'accueil du public, de maintien de la biodiversité et de renouvellement des espaces forestiers. **Concernant la biodiversité, l'agence intègre systématiquement un pourcentage minimum d'îlots de vieillissement ou d'îlots de sénescence.** Les îlots de vieillissement, dans lesquels des opérations de sécurité peuvent avoir lieu, sont mis en place sur un pas de temps long – environ 350 ans contre 150 ans habituellement. Les îlots de sénescence sont eux caractérisés par le fait qu'aucune intervention n'y sera plus jamais réalisée. Ces pratiques de gestion sont des exemples concrets de mise en œuvre opérationnelle des demandes citoyennes concernant la biodiversité.

Par ailleurs, Île-de-France Nature a fait le choix de mettre en place, **sur la forêt de Ferrières (77), la première Réserve Biologique Intégrale (RBI) en forêt régionale sur 80 ha.** Elle sera gérée selon un plan de gestion spécifique, validé par le Conseil National de Protection de la Nature, qui intègre l'obligation d'avoir plus de 8 arbres morts par ha. Cette RBI permet aussi d'améliorer les connaissances scientifiques sur les peuplements forestiers ne faisant plus l'objet d'exploitation et sur la biodiversité qui leur est associée.

La prise en compte de la biodiversité par l'Office national des forêts en Île-de-France

La préservation de la biodiversité est une des 3 grandes fonctions des forêts et donc des missions de l'ONF avec l'accueil du public et la production de bois. Pour gérer durablement la forêt, l'ONF déploie des aires de protection fortes, notamment en matière de conservation d'espèces ou d'habitats patrimoniaux. **Il veille sur les plus vieilles RBI de France (anciennes réserves artistiques de Fontainebleau) qui sont en libre évolution depuis 150 ans. Au total, l'ONF compte 10 RBI en Île-de-France, pour une superficie de 1 600 ha.**

La protection des espèces et des habitats passe aussi par la gestion. En 2022, l'ONF a créé des espaces d'éco-pâturage et de lande en forêt de Fontainebleau. L'office a également mené des opérations de gestion de mares en forêt de Marly et de sécurisation de sites en forêt de Rambouillet, pour concilier préservation de la biodiversité et accueil du public.

Guider les forestiers privés à la préservation de la biodiversité

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) accompagne les propriétaires forestiers pour mieux intégrer la protection de la biodiversité dans la gestion de leur forêt. En Île-de-France, un **guide pratique sur la préservation des mares dans la gestion forestière a été édité en 2015**, et une brochure « **Chauves-souris et forêt, des alliées indispensables** » vient de sortir en mars 2023 en partenariat avec l'ONF. Par ailleurs, le CNPF a développé un outil qui aide les forestiers à repérer les milieux propices à accueillir une plus grande biodiversité, l'**Indice de Biodiversité Potentielle**, et réalise des formations et des diagnostics chez les propriétaires.

“ PROPOSITION CITOYENNE

Prévoir la protection efficace de la forêt face aux effets du changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes pour l'aider à s'adapter

« Il faudra à la fois maintenir une diversité des essences pour prévenir les risques d'épidémies et d'incendies et adapter les essences peu résistantes aux changements climatiques et environnementaux ». Les citoyens précisent leurs propos en appelant à « introduire de nouvelles essences dans les forêts d'Île-de-France. Cette action sera encadrée par des études scientifiques afin d'analyser les impacts potentiels sur la biodiversité des nouvelles essences introduites pour qu'elles ne menacent pas la biodiversité existante en Île-de-France. Il faut éviter le cas des espèces exotiques envahissantes. »

Extrait de l'avis citoyen

LES INITIATIVES DES PARTENAIRES

La Région Île-de-France s'engage pour l'adaptation des forêts aux dérèglements climatiques et risques associés

En application d'une proposition de la « Conférence sur le climat - COP Île-de-France » (septembre 2020), la Région s'est prioritairement mobilisée aux côtés de l'ONF et d'Île-de-France Nature, pour les forêts publiques qui ont un rôle de premier plan dans l'attractivité du territoire francilien en répondant aux besoins d'accueil du public et de préservation de la biodiversité par des pratiques adaptées de gestion durable des forêts.

Pour la période 2021-2025, ce partenariat repose sur 3 modalités d'actions : le suivi des impacts du climat sur un réseau de placettes forestières, des expérimentations de nouvelles essences, la reconstitution des parcelles sinistrées par les crises climatiques et sanitaires.

Depuis 2021, la Région a engagé 1 million d'euros en soutien au renouvellement des massifs affectés par des dépérissements, avec des plantations ponctuelles d'essences sur près de 460 ha de forêts, selon des pratiques de gestion adaptative des forêts.

Par ailleurs, le Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC), voté en septembre 2022, prévoit la création d'**un fonds destiné à financer le renouvellement des forêts privées franciliennes**. Ce fonds, dont l'approche se veut participative et collaborative, permettra d'agir à l'échelle locale, en prenant en compte les itinéraires techniques recommandés par les gestionnaires et experts forestiers mobilisés.

Une mobilisation importante pour protéger les forêts du risque incendie

Le risque incendie de forêts, accentué par une forte concentration de population dans un espace où forêts et zones urbaines sont étroitement imbriquées font que la région capitale se doit d'intégrer le plus rapidement possible l'évolution de ce risque dans les politiques publiques. Pour ce faire, tous les acteurs franciliens concernés par le risque incendie en forêt (CRPF, services de l'Etat, Région Île-de-France, ONF, Fransylva, gestionnaires forestiers privés, URCOFOR, SDIS, IGN...) se sont associés afin d'actualiser le cadre réglementaire. Ainsi, un arrêté inter préfectoral relatif à la protection contre les incendies des zones situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts sera très prochainement promulgué.

Dans un second pas de temps tout aussi proche, il s'agira de produire **un atlas des massifs à risques « feux de forêt » en Île-de-France**, sensibiliser au risque de feux les acteurs forestiers concernés et cartographier de manière détaillée dans les forêts, la desserte existante et les points d'eau accessibles aux camions incendie.

Pour la réalisation de ces travaux, mais aussi pour accompagner les collectivités à doter les forêts communales d'équipements, **le « Fonds vert », dispose d'une mesure « Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation », doté d'une enveloppe de 300 millions d'euros pour l'Île-de-France.**

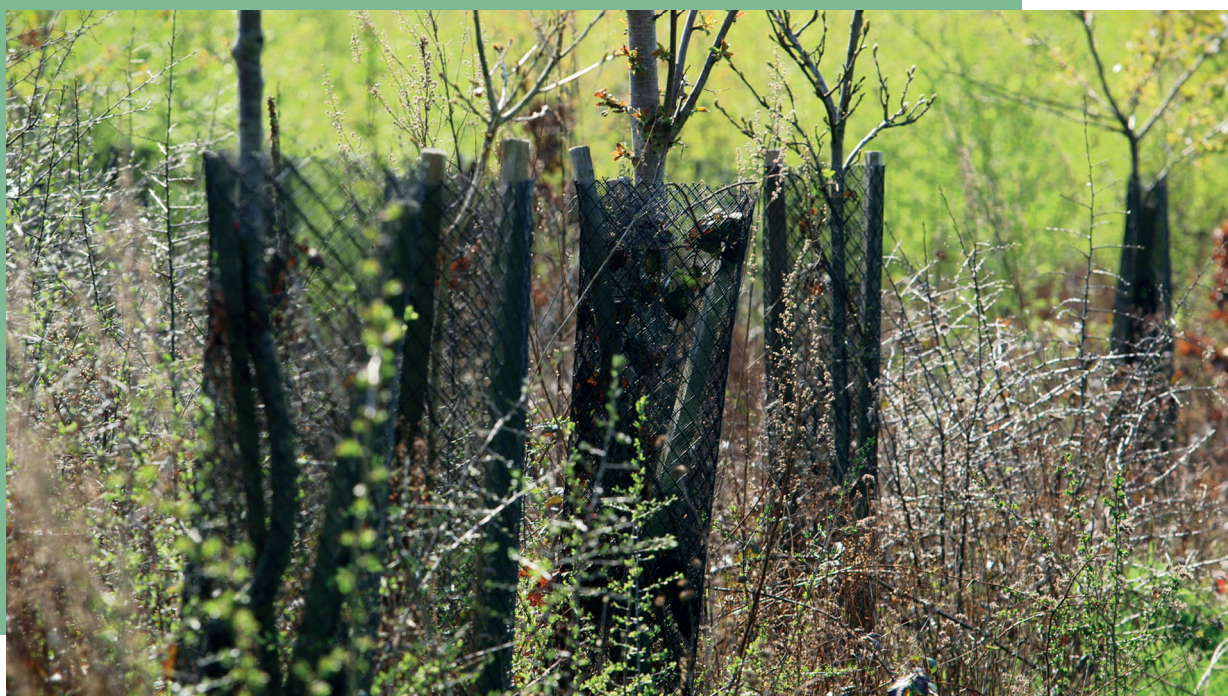
CAS CONCRET

Face au changement climatique, une forêt tournée vers demain : les forestiers d'Île-de-France plantent des îlots d'avenir

Les forestiers privés et publics se mobilisent en Île-de-France pour expérimenter de nouvelles essences adaptées au climat de demain, dans le cadre d'îlots d'avenir. Dans ces petites parcelles (entre 0.5 et 2 ha), **de nouvelles essences sont implantées afin d'analyser leur capacité d'adaptation au milieu et au climat actuel et à venir, en lien avec des chercheurs et instituts spécialisés.** Le suivi de ces essences fait l'objet d'un protocole de gestion et le choix de l'essence prend en compte différents critères : caractère non invasif, adaptation au sol, à la sécheresse ou à certaines maladies.

Début 2023, trois premiers îlots d'avenir ont été plantés dans trois forêts domaniales d'Île-de-France (Rambouillet, Beynes et Carnelle) avec trois essences : le calo cèdre, le hêtre d'orient et le chêne de Hongrie. Les îlots d'avenir seront suivis sur une vingtaine d'années par les forestiers et les scientifiques.

Côté forêt privée, deux îlots d'avenir seront d'abord expérimentés dans le Val d'Oise avec le soutien du département. Le premier vient de se mettre en place au Groupement forestier de Magnitot, où du chêne pubescent a été planté en mélange avec du chêne sessile, en vue de favoriser à terme leur hybridation. L'objectif est à terme de déployer sur l'ensemble de la région un réseau d'îlots d'avenir complémentaire à celui de l'ONF.



Crédit photo : Fibois France - France Bois Forêt



PILIER 2

Une utilisation équilibrée de la ressource forestière

LE CONSTAT

Les **forêts d'Île-de-France ont un accroissement naturel de 1,2 millions de m³ chaque année. 742 000 m³ de bois sont récoltés annuellement¹, ce chiffre tendant à diminuer ces dernières décennies.** La moitié de cette récolte est commercialisée (le reste étant autoconsommé pour le bois de chauffage²) et se décline comme suit : **30% pour le bois d'œuvre, 7 % pour le bois industrie et 63 % pour le bois énergie.**

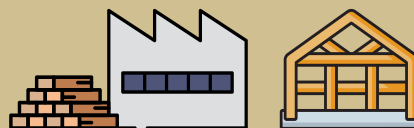
L'objectif premier de la production et de la récolte du bois est son utilisation pour la construction et l'ameublement (menuiserie, caisserie, emballage, etc.) : le bois d'œuvre. Vient ensuite l'utilisation du bois pour l'industrie (papetiers, fabricants de panneaux et industrie de la chimie) et en dernier lieu le bois énergie (chauffage domestique, chaufferie biomasse). Cette **utilisation en cascade du bois favorise les usages à plus forte valeur ajoutée.**

Aujourd'hui, **la part de marché de la construction bois représente 7% du marché de la construction³ en Île-de-France⁴.** L'utilisation du bois dans la construction permet de stocker du carbone dans le long terme dans le produit bois et de remplacer d'autres matériaux plus énergivores par effet de substitution. D'autre part, 69% des projets franciliens qui ont été livrés en bois en 2021 étaient en construction neuve. L'Île-de-France présente donc un enjeu fort de massification du bois en réhabilitation et extension-surélévation. Le bois d'œuvre utilisé dans la construction est essentiellement du bois résineux, quand

la forêt francilienne est principalement composée de feuillus à 94%. Associé au manque d'industries de transformation sur le territoire, cela conduit à seulement 1% du bois d'œuvre récolté en Île-de-France qui est transformé localement.

Concernant le bois énergie, l'Île-de-France comprend 120 chaufferies biomasse, produisant **10% de la production de chaleur renouvelable et de récupération en Île-de-France en 2019.** Le bois énergie consommé par ces chaufferies est déclaré provenant d'Île-de-France pour les 2/3 de la biomasse consommée⁵. Mais ces chiffres restent à approfondir, en remontant notamment la chaîne de valeur des plateformes qui fournissent le combustible aux forêts. D'autre part, **un francilien sur six utilise du bois de chauffage**, avec un fort enjeu de sensibilisation sur les bonnes pratiques et de renouvellement des appareils, afin d'améliorer la qualité de l'air des franciliens.

C'est donc dans **un équilibre des différents usages de la forêt, - productifs (bois construction, bois industrie, bois énergie), environnementaux et récréatifs - que l'on doit imaginer son avenir. Il s'agit de la « gestion durable et multifonctionnelle de la forêt ».**



1 Programme régional de la forêt et du bois en Île-de-France, 2019-2029. Donnée 2016.

2 Il s'agit là principalement du bois bûche qui est issu d'une économie informelle, c'est-à-dire qu'il ne fait pas l'objet d'une commercialisation. Il s'agit notamment d'une pratique de l'affouage, qui est le droit conféré aux particuliers de se procurer du bois dans la forêt communale.

3 En 2021, pour les projets en construction neuve et extension surélévation, hors projet de rénovation

4 FBF/CODIFAB, Enquête nationale de la construction bois, activité 2020

5 Institut Paris Région/AREC, juin 2021. Note rapide « Les chaufferies biomasse au service de la transition énergétique »

“ PROPOSITION CITOYENNE

Interdire les coupes rases hors problème sanitaires ou incendies

Par coupe rase, les citoyens entendent une coupe qui « est unique et non progressive. Les arbres de même âge ayant poussé en même temps (futaie régulière) sont coupés en une seule fois, sans que les jeunes pousses soient encore installées. Cette proposition permet donc de protéger la biodiversité, préserver les sols, réduire le volume de sols tassés, éviter les inondations, permettre l'accroissement forestier, éviter de choquer les citoyens... »

Extrait de l'avis citoyen

LES INITIATIVES DES PARTENAIRES

Fiabiliser les données à l'échelle des massifs

Seulement 0,4% de la superficie forestière de production nationale est concernée par une coupe de plus de 90% du couvert de l'étage dominant (ce chiffre comprend les coupes rases, mais aussi les coupes sanitaires, de renouvellement...), un **taux stable depuis 40 ans. En Île-de-France, seulement 0,3% de la surface forestière est concernée par ce type de coupe¹**. Néanmoins, il est nécessaire de mobiliser davantage de données sur les coupes rases, pour obtenir des informations plus précises à l'échelle des massifs et en termes d'impacts sur l'environnement et l'économie locale.

La mise en place de l'**Observatoire des forêts françaises**, piloté par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et qui doit voir le jour en 2023, devrait fiabiliser les données concernant la forêt. Il pourra ainsi nourrir et inspirer les réflexions et concertations à l'échelle locale pour orienter les pratiques de gestion et actions à développer.

L'évolution des plans simples de gestion, encadrés par le Code Forestier

Le Code Forestier régit les coupes, et oblige les « grandes » forêts (de plus de 25 ha) à disposer d'un « Plan Simple de Gestion ». Ce document, validé par un établissement public, le **Centre National de la Propriété Forestière**, fait un état des lieux de la forêt et prévoit les opérations qui y seront faites, opérations qui doivent être conformes au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS). En Île-de-France, le nouveau SRGS est en cours de finalisation. Dans cette nouvelle version **les coupes rases ne pourront plus désormais, sauf cas exceptionnel, dépasser 5 ha en Île-de-France**.

La certification PEFC évolue en France

Chaque pays membre de PEFC développe ses propres règles de gestion forestière, d'accès à la certification et de fonctionnement, en conformité avec un socle commun d'exigences définies par PEFC International. Dans le cadre du principe fondamental d'amélioration continue de la certification PEFC, chaque pays membre doit réviser l'ensemble de son schéma tous les cinq ans ; c'est à ce titre que **PEFC France a entamé en 2021 la quatrième révision de son schéma de certification**, établissant les règles qui vont concrètement s'appliquer aux propriétaires forestiers et aux intervenants dans les forêts certifiées PEFC en France dans les années à venir.

La révision de ces règles est confiée à un Forum de parties prenantes avec une représentation équilibrée entre différents groupes d'intérêts : propriétaires et gestionnaires forestiers, entreprises, prescripteurs privés et publics, communautaires scientifiques et éducatives, centres de recherche, usagers de la forêt, associations environnementales et ONG, associations de consommateurs, travailleurs et syndicats. Le Forum fonctionne selon le principe de concertation et de recherche du consensus. La première réunion du Forum a eu lieu en juin 2021 et a rassemblé près de 120 participants.

Entre juin 2021 et novembre 2022, une trentaine de réunions, groupes de travail ont eu lieu permettant d'aboutir le 30 novembre 2022 à un projet de standard qui a été mis en consultation publique du 5 janvier au 6 mars 2023. **Ce projet de standard introduit notamment la notion de ZFHVE (Zones Forestières à Haute Valeur Environnementale) et apporte de nouvelles précisions sur les modalités entourant la pratique des coupes rases.**

¹ GIP ECOFOR, RMT AFORCE, Expertise Coupes Rases et Renouvellement des peuplements Forestiers en contexte de changement climatique. Séminaire de restitution. 22 novembre 2022

“ PROPOSITION CITOYENNE

Soutenir le bois construction

Afin de soutenir le bois construction, les citoyens proposent de « créer un label bois d'Île-de-France afin de promouvoir et mettre en avant le bois coupé, transformé et commercialisé en Île-de-France » mais également de « promouvoir la transition vers des matériaux biosourcés, souvent plus chers, par une prime, qui est un bon moyen d'incitation au changement. »

Extrait de l'avis citoyen

LES INITIATIVES DES PARTENAIRES

Pacte bois-biosourcés : un outil pour massifier l'utilisation du bois dans la construction en Île-de-France

Lancé en 2020 par Fibois Île-de-France, le Pacte bois-biosourcés a pour objectif de massifier l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés dans la construction. Il s'adresse à des aménageurs, maîtres d'ouvrages publics et privés, qui s'engagent à réaliser jusqu'à 40% de leur production francilienne en bois et biosourcés d'ici fin 2024, en construction neuve ou en réhabilitation. Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, Fibois Île-de-France accompagne les signataires par un ensemble d'outils, services, et formations adaptées. **Aujourd'hui le Pacte bois-biosourcés compte 49 signataires, et 297 opérations bois ont été programmées à ce jour par les signataires**, pour un total de 1 654 000 m² de surface de plancher.

Développer des filières de valorisation locales du bois issu des forêts franciliennes, majoritairement composées de feuillus

Tenant compte de la part importante de bois feuillus dans leurs régions et du contexte industriel, **Fibois Hauts-de-France, Normandie et Île-de-France se sont associés pour étudier les possibilités de valorisation des essences et bois feuillus de qualité secondaire** sur leur territoire grâce à deux projets menés en 2022/2023 :

- L'étude « VALSEC », opérée par le cabinet Ideobis, qui dresse l'état des lieux de la ressource, des essences présentant le plus grand potentiel de valorisation et des marchés pertinents ;
- Une étude menée par 4 étudiants d'AgroParis-Tech et de l'École des Ponts pour répondre à la problématique « Quelle politique d'innovation pour développer la valorisation des essences et qualités secondaires de bois dans les Hauts-de-France, en Île-de-France et en Normandie ? ».

Les résultats serviront à Fibois Île-de-France et ses partenaires pour identifier les actions à mener afin de développer des filières locales de bois feuillus à forte valeur ajoutée.

Avec près de 17 M€ d'investissements sur la période 2018-2022, la Région Île-de-France porte une politique volontariste en faveur de la construction biosourcée.

Dans le cadre de sa Stratégie pour la forêt et le bois (novembre 2017) et des propositions adoptées lors de la COP Île-de-France (septembre 2020), la Région Île-de-France déploie un soutien à l'ingénierie via le Réflexe bois-biosourcés, accompagne les projets innovants du Booster Bois-biosourcés et propose une bonification des soutiens aux opérations en bois portées par les collectivités grâce aux dispositifs régionaux « 100 quartiers innovants et écologiques », « Contrats d'aménagement régional » et « Réhabiliter plutôt que construire ».

Ces dernières années, la construction biosourcée a atteint une maturité certaine dans un écosystème d'acteurs soutenus notamment par **le Pacte bois-biosourcés, porté par Fibois IDF**, avec le soutien historique de la Région, première collectivité signataire en tant que maître d'ouvrage des lycées. Les perspectives de croissance du marché francilien de la construction biosourcée (30% en 2030) nécessitent désormais **d'adapter les interventions régionales en réponse à nouveaux enjeux** : valorisation des bois français, notamment feuillus et franciliens, développement de solutions pour la réhabilitation des logements franciliens....C'est dans cet esprit qu'à la suite de la première COP Île-de-France, le plafond du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques » a été doublé dès lors que les aménagements utilisent une part majoritaire de matériaux biosourcés.

CAS CONCRET

WALL'UP Préfa une unité de production de mur ossature bois avec isolant chanvre

WALL'UP Préfa est issue des synergies des collectifs des filières bois et chanvre en Ile-de-France, conscients qu'une réponse commune aux enjeux de la préfabrication biosourcée répondait au marché actuel et à venir de la construction, mais également qu'elle consolidait les débouchés des ressources extraites sur le territoire francilien.

Pour émerger, l'entreprise s'est appuyée sur la connaissance de ses fondateurs, liant expertise de la construction bois et expérience de la culture et de la transformation du chanvre. Elle réunit trois charpentiers franciliens et une chanvrière : Meha Charpente, Aux Charpentiers de France, Paris Charpente et Planète Chanvre.

WALL'UP c'est un panneau préfabriqué haute performance sur base ossature bois et isolée de béton de chanvre.

Inaugurée en mai 2021, WALL UP est la première unité industrielle de seconde transformation du chanvre, qui produit et commercialise des murs en béton de chanvre sur ossature bois en France.

La vision de l'entreprise est d'accompagner la construction industrialisée hors-site, en produisant des murs manteaux avec un impact positif sur l'environnement, une fourniture en circuit court (chanvre récolté à 30 km en moyenne), une utilisation de matériaux adaptés et une préfabrication jusqu'au bout de l'exercice permettant de réduire les contraintes de chantier.



Crédit photo : Wall Up' Préfa

“ PROPOSITION CITOYENNE

Mieux contrôler le bois énergie

« Il faut [...] contrôler l'utilisation du bois énergie aussi bien pour les particuliers que pour les industriels, et contrôler également son origine. L'objectif est d'éviter, de prévenir et de réduire les effets nocifs de la pollution atmosphérique sur la santé humaine et l'environnement. » Pour ce faire, les citoyens proposent entre autres de :

- « doter les centrales biomasses de filtres plus performants concernant les particules fines » ;
- « limiter la multiplication de nouvelles centrales biomasses en fonction de la ressource existante » ;
- « sensibiliser les particuliers à l'usage et aux dangers du bois énergie » ;
- « suivre la traçabilité du bois pour limiter son utilisation et contrôler son origine » et « limiter l'utilisation des rémanents pour le bois énergie afin de conserver la fertilité et la richesse des sols » ;

Extrait de l'avis citoyen

La démarche ENR'Choix en Île-de-France

L'objectif de la démarche ENR'Choix est d'accompagner le développement des énergies renouvelables thermiques en cohérence avec les caractéristiques du territoire. Une fois les questions de la sobriété énergétique et de mutualisation des moyens de productions traitées, ENR'Choix priorise les énergies afin de privilégier les ressources déjà existantes ou bien non délocalisables sur le territoire : d'abord la récupération de chaleur à proximité, puis la géothermie de surface et le solaire thermique et enfin la biomasse.

Les nouvelles installations bois-énergie franciliennes ne peuvent être subventionnées par l'ADEME ou la Région en Île-de-France que s'il est établi que les autres ressources ENR ne sont pas envisageables pour le projet en question. Ce faisant, moins de pression est exercée sur les ressources délocalisables, telles que la biomasse, qui sont laissées aux territoires où les autres énergies renouvelables ne sont pas possibles.

Les bonnes pratiques pour se chauffer au bois

Fibois Ile-de-France a réalisé en 2021 un guide sur le chauffage au bois et la qualité de l'air, avec le soutien de la préfecture de région. Ce document, à destination de toute personne qui utilise des équipements individuels au bois, présente l'état de la qualité de l'air en France et en Île-de-France et le lien avec le chauffage au bois. **Encore peu connu des particuliers, Fibois Île-de-France souhaite trouver des partenaires pour diffuser l'information au plus près des usagers, en lien avec les demandes des citoyens.**

Il est disponible ici :



D'autre part, l'ADEME a lancé fin 2022 une campagne nationale de sensibilisation aux bonnes pratiques : « Bien se chauffer au bois pour moins polluer ». L'ensemble des documents sont disponibles en ligne sur le site de l'ADEME.

Une cellule biomasse pour suivre l'approvisionnement des chaufferies biomasse

Tout projet de création de chaufferie biomasse en Île-de-France produisant plus de 12 GWh/an d'énergie et demandant une subvention publique doit être évalué par la cellule biomasse, composée de membres de services de l'État et de l'ADEME, sous l'autorité du Préfet de région. Elle a en charge l'évaluation des plans d'approvisionnement des projets. **Elle a ainsi une mission de suivi de l'utilisation des ressources en biomasse et de prévention des conflits d'usage.**

La cellule biomasse s'intéresse en particulier à la disponibilité des combustibles, aux capacités de production des fournisseurs envisagés, et aux distances et modes de transport.

Un observatoire du bois énergie en Île-de-France

Suite aux demandes des citoyens d'assurer une meilleure traçabilité du bois énergie en Île-de-France, mais également de demandes des professionnels de la filière d'avoir des éléments chiffrés sur l'utilisation de la ressource, Fibois Île-de-France souhaite mettre en place **un observatoire du bois énergie à horizon trois ans**. L'objectif de cet observatoire est de réaliser un suivi sur la production, commercialisation et consommation du bois énergie en Île-de-France, afin notamment de fiabiliser les informations sur les flux de combustible bois et d'identifier les pistes d'accompagnement des professionnels intervenant localement.



PILIER 3

La nécessité de concerter, informer et former sur la forêt et le bois

LE CONSTAT

Les forêts d'Île-de-France, connues pour la richesse de leur patrimoine culturel et historique, revêtent un intérêt fort pour les franciliens avec **une personne interrogée sur deux qui déclare se rendre une fois par mois en forêt** selon le baromètre des forêts franciliennes de l'ONF¹. Néanmoins certains enjeux et aspects sont encore méconnus du grand public : réglementation, modes de gestion, droit de propriété des forêts, usages du bois... En effet, 61 % des franciliens pensent que la forêt française est un espace sauvage et ignorent qu'elle est issue du travail de l'homme depuis plusieurs siècles, et moins de 26 % savent que la coupe d'arbres ne réduit pas la surface des forêts selon le même baromètre.



Cette méconnaissance de la filière forêt bois impacte également les métiers qui y sont associés, parfois perçus comme peu attractifs. Pour l'année 2023, plus de 76 000 recrutements sont prévus en France mais 53% des employeurs estiment ces embauches difficiles². En Île-de-France, plus de 6000 offres d'emplois et 186 formations de la filière forêt-bois ont été recensées en 2022.

Les formations de la forêt et du matériau bois en Île-de-France sont variées et les niveaux de diplôme également, allant du CAP au diplôme d'ingénieur. Une majorité d'entre elles concernent les secteurs de la construction, de la menuiserie, des arts du bois et du design. Il existe de nombreuses passerelles entre diplômes et certifications. L'apprentissage fait partie intégrante de la plupart des formations et permet d'acquérir une qualification professionnelle reconnue.

¹ ONF, 8 novembre 2022, Communiqué de presse « Premier baromètre des forêts franciliennes »

² CODIFAB, Fibois France, FBF <https://www.codifab.fr/uploads/media/6259a70c1c01e/la-filiere-foret-bois-recrute.pdf>

“ PROPOSITION CITOYENNE

Sensibiliser et informer l'ensemble de la population

Dans leur avis, les citoyens indiquent que « les enjeux de la biodiversité de la forêt doivent être partagés dès le plus jeune âge et pour tous, dès l'école maternelle » et qu'« il faudra aussi sensibiliser les collectivités, les citoyens et les propriétaires forestiers privés aux enjeux du reboisement, par voie de communication et de compagnonnage. » Les citoyens souhaiteraient que « Fibois propose une Semaine de la Forêt (à l'image de la semaine du goût) avec un projet pilote en Île-de-France [...] pour faire découvrir les métiers de la forêt [...] et les enjeux de la filière ».

Extrait de l'avis citoyen

LES INITIATIVES DES PARTENAIRES

L'Office national des forêts renforce le dialogue avec les franciliens

L'ONF déploie depuis plusieurs années des dispositifs de rencontres entre forestiers et grand public, notamment dans ses 4 centres d'éducation à l'environnement d'Île-de-France : l'Hamadryade à Port-Royal, les Faisanderies de Fontainebleau et Sénart et l'École de la Campagne et de la Forêt en forêt de Marly. Ces structures pédagogiques accueillent **plus de 16 000 personnes par an**¹ - de la maternelle à l'université, mais aussi des entreprises, institutions ou associations... Plus de **700 chantiers participatifs** sont aussi menés chaque année pour faire découvrir le métier de forestier et rencontrer les professionnels. Enfin, l'ONF a organisé en septembre 2022 l'opération **Tous en forêt** qui a réuni plus de 1 000 participants franciliens lors de balades pédagogiques. Cette année, elle se tiendra le 27 septembre.

Les « Jeudis pédagogiques du Parc » organisés par le Parc naturel régional du Gâtinais Français

Le Parc naturel régional du Gâtinais français organise « Les Jeudis pédagogiques du Parc » afin de sensibiliser les adultes (professeurs, éducateurs, encadrants, élus et agents territoriaux) sur des thématiques liées à la nature et à la préservation de la biodiversité. 18 séances ont été organisées entre 2015 et 2022 avec une séance dédiée à la gestion forestière et une autre à la flore forestière. **En lien avec les demandes citoyennes, le Parc naturel régional du Gâtinais français et Fibois Île-de-France vont s'associer en 2023 afin d'organiser une nouvelle séance dédiée à la forêt.**

Sensibiliser les élus via le réseau de référents forêt bois territoire de l'Union régionale des collectivités forestières en Île-de-France

Depuis 2018, la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) développe **un réseau d'élus référents « forêt-bois » en Île-de-France**. Composé principalement d'élus municipaux de collectivités forestières, ce réseau est accompagné sur l'ensemble des enjeux liés à la forêt, à la filière et à l'utilisation du bois par cette même fédération. Le réseau, aujourd'hui composé de près de 500 élus de l'ensemble de l'Île-de-France, est fortement mobilisé autour de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts franciliennes. Ce socle d'élus a permis la création de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Île-de-France en septembre 2022.



¹ ONF, 8 novembre 2022, Communiqué de presse « Premier baromètre des forêts franciliennes »

Crédit photo : Fibois IDF

CAS CONCRET

Les Nuits des Forêts, un festival qui invite à (re) découvrir les forêts près de chez soi

L'association Nuits des Forêts organise chaque année le festival Nuits des Forêts. Né en Île-de-France en 2020, celui-ci a été pensé comme une invitation à redécouvrir la forêt proche de chez soi et rencontrer les femmes et les hommes qui l'habitent, la cultivent, la protègent où s'en inspirent. L'objectif est de transmettre des connaissances élémentaires sur les forêts (biodiversité, gestion, usages du bois et métiers etc), tout en sensibilisant à leur préservation et à l'impact du changement climatique.

En 2023, les Nuits des Forêts reviennent du 9 au 18 juin, partout en France. En Île-de-France, une trentaine de sites sont déjà au programme. Balades guidées, spectacles, veillées ou ateliers créatifs permettront aux franciliens de redécouvrir les forêts proches de chez eux et d'aller à la rencontre des professionnels de la forêt et du bois, en famille, entre amis ou avec l'école.

Parmi les sites proposés : une soirée inaugurale à Fontainebleau, la première participation de l'espace Rambouillet ou encore un parcours autour de Coulommiers rassemblant 3 sites dont deux forêts privées et un centre d'art international (Galleria Continua).



“ PROPOSITION CITOYENNE

Promouvoir les formations et les métiers de la filière bois en Île-de-France

« Nous voulons former les professionnels de la construction à la construction en bois, en partenariat avec Pôle Emploi. Avec l'augmentation et l'importance de l'utilisation du bois dans la construction, nous allons faire face à un manque de personnel qualifié dans toute la filière ». Les citoyens indiquent également vouloir « créer un Festival des Métiers du bois, [...] un « Festi'Bois » pour les jeunes créé par les jeunes où des mini ateliers et des stands seront proposés avec la présence des établissements scolaires, des compagnons, des syndicats professionnels, de Pôle Emploi. »

Extrait de l'avis citoyen

LES INITIATIVES DES PARTENAIRES

Faire (re)découvrir les métiers de la forêt et du bois

Afin de donner plus de visibilité aux métiers de la filière, Fibois Île-de-France et ses partenaires mènent différentes actions : vidéos de présentation des métiers, exposition itinérante, participation et organisation de forums... **En 2023, Fibois Île-de-France cherche à renforcer son impact en travaillant à l'installation d'un lieu d'exposition pérenne dédié aux métiers de la filière.**

Création d'un atelier bois et éco-construction par le BTP CFA Île-de-France

Le BTP CFA Île-de-France, qui compte aujourd'hui 7 CFA sur le territoire francilien avec plus de 2 800 apprentis à la rentrée 2022, projette de restructurer son BTP CFA de Noisy-le-Grand en **créant un atelier bois et éco-construction entièrement numérisé et un centre d'usinage**, venant compléter l'atelier bois traditionnel déjà existant. Le projet répond aux besoins de formation en Île-de-France en permettant l'initiation des jeunes durant leur cursus ainsi que le développement des compétences numériques des salariés d'entreprises, des artisans et chefs d'entreprises. L'atelier sera également ouvert aux artisans souhaitant réaliser des petites productions et ne disposant pas de leur propre atelier à commandes numériques.

L'École Supérieure du Bois arrive en Île-de-France

Afin de répondre à la demande grandissante de formations liées au bois, L'École Supérieure du Bois (ESB) a fait le choix de s'installer en Île-de-France pour la rentrée 2023. Les formations seront dispensées dans les locaux du Campus de Versailles, un bâtiment de plus de 6 000 m² dédié au patrimoine et à l'artisanat d'excellence. L'ESB est le premier établissement supérieur en sciences et technologies du matériau bois qui a vu le jour en 1934, sous l'impulsion des entreprises et des ministères de l'Agriculture, de l'Éducation Nationale et de l'Industrie. Attachée à innover avec le bois et les matériaux biosourcés, l'ESB étend cette vision à chacun de ses domaines d'expertise : la formation, la recherche et l'ingénierie R&D au service des entreprises. Grâce à cette nouvelle implantation, **les étudiants franciliens pourront ainsi suivre deux parcours de Bachelor liés au bois : « Commercialisation des matériaux biosourcés » et « Chef de chantier bas carbone ».**



Crédit photo : Fibois France

“ PROPOSITION CITOYENNE

Augmenter la représentativité citoyenne dans les instances de gouvernance de la filière forêt-bois, dont la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)

« Nous souhaitons créer un collège de citoyens [...] au sein de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). [...] Par cette action, les citoyens seront présents à chaque réunion, ce qui permettra d'avoir un avis et un échange direct entre tous. [...] En invitant des citoyens aux réunions du CRFB, les sujets liés à la forêt pourront plus facilement être partagés à la société civile. »

Extrait de l'avis citoyen

LES INITIATIVES DES PARTENAIRES

La charte forestière de territoire de l'Arc boisé, une démarche de concertation enrichie par la convention citoyenne

Le massif de l'Arc boisé est situé dans le Val-de-Marne, la Seine-et-Marne et l'Essonne, sur 3 000 ha. En 2002, face au manque de cohérence territoriale des actions mises en œuvre, le Conseil départemental du Val-de-Marne et l'ONF ont initié l'élaboration d'une **Charte forestière de territoire pour le massif de l'Arc boisé**, afin de préserver l'intégrité du massif, sa richesse écologique et améliorer l'accueil du public. Cette charte forestière est aujourd'hui un exemple de concertation, qui associe deux conseils départementaux, la région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, deux établissements publics territoriaux, une communauté d'agglomération, l'ONF, Île-de-France Nature, l'État, 16 communes, 26 associations et diverses institutions. **Une réflexion est en cours pour faire du massif un des lieux de mise en œuvre opérationnelle du programme issu de cette convention citoyenne.**

Séminaire régional sur les forêts franciliennes, organisé par France Nature Environnement

Forte des 400 associations locales franciliennes membres de son réseau, France Nature Environnement Île-de-France favorise le dialogue environne-

mental. Dans cette optique elle organise des ateliers et événements entre les associations et les acteurs afin de désamorcer les conflits et de protéger la fonctionnalité des écosystèmes. **Pour 2023, elle organise notamment un séminaire le 8 juin à l'académie du climat intitulé « Préserver les forêts en Île-de-France, un enjeu vital. Regards croisés sur l'avenir des forêts franciliennes ».** L'objectif est de pouvoir élaborer une vision partagée de l'avenir souhaitable pour nos forêts franciliennes et des bonnes pratiques à mettre en place. Pour cela, l'événement réunira une pluralité d'acteurs concernés par la forêt et la filière du bois, scientifiques, élus, institutions, propriétaires, professionnels et associations. Après avoir présenté les spécificités du paysage forestier francilien à l'épreuve des changements climatiques, ils reviendront sur la hiérarchie des usages et les gestions susceptibles de préserver la vitalité des peuplements franciliens. Une place importante sera laissée aux échanges avec le public.

La création d'un collège de citoyens au sein de Fibois Île-de-France

Fibois Île-de-France souhaite, dans la continuité de sa démarche de convention citoyenne pour la forêt et le bois, constituer un **collège de citoyens** au sein de ses adhérents. Ce collège de citoyens sera convié à son assemblée générale et invité à poursuivre avec l'interprofession régionale les initiatives répondant à l'avis citoyen.



Fibois Île-de-France, anciennement Francîlbois, est l'interprofession régionale qui fédère depuis 2004 les acteurs de la filière forêt-bois en Île-de-France : les acteurs de l'amont forestier, les entreprises de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois, les structures engagées dans la construction bois (maître d'ouvrage, aménageurs, collectivités) ainsi que les acteurs du bois énergie. L'association fait se rencontrer la forêt, les entreprises de la transformation du bois (scieurs, charpentiers...) et le secteur de la construction en bois (maîtrises d'ouvrages, aménageurs, collectivités). Fibois Île-de-France est soutenue par l'État, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, l'ADEME et France Bois Forêt, et fait partie du réseau Fibois France qui regroupe les 12 interprofessions régionales de France. En 2022, Fibois Île-de-France comptait 160 adhérents.

www.fibois-idf.fr

Contacts presse

Sophie FREDERIC +33(0)620 341 216 sophie@terremajeure.com

Valérie LESEIGNEUR +33(0)668 803 735 valerie@terremajeure.com

Contact Fibois Île-de-France

Clémence MENAND clemence.menand@fibois-idf.fr

3^{ème} édition des États Généraux de la forêt et du bois réalisée avec le soutien de la préfecture de région d'Île-de-France, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris

